

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2346

1^{er} octobre 2011

SOMMAIRE

Balzak s.a.	112573	Hourggen	112588
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.	112563	Invik S.A.	112563
Bank of Credit and Commerce International S.A.	112584	I-Partegen S.à r.l.	112582
BCCI Holdings (Luxembourg) S.A.	112587	JMH-SCAP Sàrl	112595
BeeWee Media S.A.	112563	Kannergaertchen Sàrl	112568
Bengal S.A.	112589	LINSTER-bureautique S.à r.l.	112597
Bengal S.A.	112587	Lux-Protect Fund	112589
Bethel Investment S.A.	112589	Majac S.à r.l.	112578
Bethel Investment S.A.	112590	Merloni Progetti International S.A.	112602
Bisectra	112590	Montevideo Holding S.A.	112601
Black Phoenix S.A.	112594	Mylan Luxembourg L3 SCS	112596
BRGEOF G Debt S.à r.l.	112600	Natural Ré S.A.	112566
Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ..	112570	OptiGrowth Capital S.à r.l.	112574
Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à.r.l.	112601	Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.	112598
Capital Invest S.A.	112602	Orient-Express Management Services S.à r.l.	112598
Caulkett (Luxembourg) Sàrl	112606	Orly Luxembourg S.A.	112604
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	112600	Patterns & Industrial Investments (P2I) S.A.	112562
Cobelpin S.A.	112580	Portfolio EDMOND DE ROTHSCHILD FUND	112604
C.R.B. S.A., SPF	112601	Proconcept Ingénieurs-Conseils S.à r.l. ..	112572
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.	112581	QP Elgin Holdings S.à r.l.	112607
Diederich & Sinner S.à r.l.	112602	Rendac - C.E.S.	112583
Diederich & Sinner S.à r.l.	112590	Selux S.A.	112569
Dimik S.A.	112576	Société Générale Life Insurance Broker SA	112594
Flooring Industries Limited	112564	Solvay Finance Luxembourg S.A.	112591
Fox Luxco S.à r.l.	112607	Solvay Finance (Luxembourg) S.A.	112591
FX2M Sàrl	112570	TE Holding S.à r.l.	112584
Garofa Finance S.A.	112571	Topsin Investments S.A.	112608
Geocad s.à r.l.	112573	TR Marketing & Consulting S.A.	112608
GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l.	112581	UBS ETF Advisory Holding S.A.	112608
Hao Investments S.à r.l.	112592	Zurich Group Funding Luxembourg S.A.	112587

Patterns & Industrial Investments (P2I) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.334.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ariane VANSIMPSEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Pierre Gauthier, retraité, né à Voujeaucourt (France) le 16 janvier 1939, demeurant à 5, rue Victor Hugo à F-77400 Lagny sur Marne (France), en vertu de procuration sous seing privé datée du 29 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme «PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A.», avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 25 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 2 janvier 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- Que le capital social de la société "PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A." s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune;

- Que Monsieur Jean-Pierre Gauthier, prénommé, est seul propriétaire de toutes les actions qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A.";

- Que la partie comparante, représentée comme dit, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 6 juillet 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société "PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A." a cessée;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 6 juillet 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société "PATTERNS & INDUSTRIAL INVESTMENTS (P2I) S.A." est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-8399 Windhof au 9, rue de l'Industrie.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114067/59.

(110130371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.033.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mai 2011

Le Conseil d'Administration choisit M. Gian Enrico Venturini en remplacement de M. Sergio Iotti comme Vice Président du Conseil.

Luxembourg, le 28/6/2011.

Pour extrait conforme

Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) international s.a.

Signature

Référence de publication: 2011113052/14.

(110130099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

BeeWee Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 87, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.535.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange -1-3 Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommée Commissaire aux comptes:

* Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011113053/16.

(110129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 138.554.

—
Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 mai 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael HOLMBERG, demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Mikael LARSSON, demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron, SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Anja SCHRÖDER, demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Madame Marie-France FIORDALISO comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Marie-France FIORDALISO.

At the Annual General Meeting of shareholders held in Luxembourg on May 30th, 2011 it has been resolved the following:

1. to reelect Mr. Mikael LARSSON, residing professionally to 18, Skeppsbron, SE-103 13 Stockholm, Sweden, Mr. Mikael HOLMBERG, residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg and Mrs. Anja SCHRÖDER, residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

2. to reelect Mrs Marie-France FIORDALISO as commissaire aux comptes of the company until the next annual general meeting.

Marie-France FIORDALISO.

Référence de publication: 2011113573/24.

(110129305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken these resolutions (the Resolutions) by the sole shareholder of the Company incorporated in Ireland, and whom place of management and control has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 1, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 19, 2007, number 2646. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 9, 2009, number 278.

IT APPEARED:

Mohawk International Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 110608, having a share capital of EUR 13,175.-(the Sole Shareholder)

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, as appointed pursuant to a proxy delivered to him.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. amendment of Article 5 of the Company's articles of association concerning the corporate object by inserting a new paragraph (e), which shall read as follows:

“(e) To pay and discharge, and to give guarantees, indemnities, counter indemnities and all manners of assurances against loss in respect of, any or all of the debts, obligations and liabilities of any person, firm or corporation (and in the case of any such guarantee, indemnity, counter indemnity or assurance either by personal covenant or by mortgaging, charging, pledging or otherwise securing all or any part of the undertaking, property, assets and revenues present and future to the Company or by any combination of such methods) in each case whether with or without consideration or material benefit to the Company; the power contained in this paragraph shall be a separate, distinct and independent object of the Company and not ancillary or incidental to any of the other objects set out in any other paragraph, not shall it be limited or restricted by references to or interference from the terms of any other paragraph”; and

2. miscellaneous.

II. The Sole Shareholder takes the following resolution in accordance with the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law):

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Company's articles of association by inserting a new paragraph (e), which shall read as follows:

“(e) To pay and discharge, and to give guarantees, indemnities, counter indemnities and all manners of assurances against loss in respect of, any or all of the debts, obligations and liabilities of any person, firm or corporation (and in the case of any such guarantee, indemnity, counter indemnity or assurance either by personal covenant or by mortgaging, charging, pledging or otherwise securing all or any part of the undertaking, property, assets and revenues present and future to the Company or by any combination of such methods) in each case whether with or without consideration or material benefit to the Company; the power contained in this paragraph shall be a separate, distinct and independent object of the Company and not ancillary or incidental to any of the other objects set out in any other paragraph, not shall it be limited or restricted by references to or interference from the terms of any other paragraph.”

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Sole Shareholder or charged to the Sole Shareholder as a result of these Resolutions is estimated at approximately EUR 900,-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its surnames, name, civil status and residence the proxyholder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le six juillet,

par-devant Nous, Maître Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg,

ont été prises les présentes résolutions (les Résolutions) de l'associé unique de la Société, constituée en Irlande et dont la gestion et le contrôle effectif ont été transférés au Luxembourg suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 19 novembre 2007 sous le numéro 2646. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 19 novembre 2007 sous le numéro 278.

A COMPARU:

Mohawk International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110608 et ayant un capital social de EUR 13.175,- (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. modification de l'article 5 des statuts concernant l'objet social par l'insertion d'un paragraphe (e) ayant la teneur suivante:

«(e) De payer et s'acquitter, et de donner des garanties, indemnités, contre-indemnités et toute type d'assurances contre les pertes se rapportant à tout ou partie des dettes, obligations et passifs de toute personne, entreprise ou société (une telle garantie, indemnité, contre-indemnité ou assurance pouvant être donnée par voie d'engagement personnel ou d'hypothèque, nantissement, gages ou par voie de sûretés sur tout ou partie des filiales, propriétés, actifs et revenus présents ou futures de la Société ou par combinaison), dans tous les cas, avec ou sans contrepartie ou bénéfice matériel de la Société; l'objet social contenu dans ce paragraphe est séparé, distinct et indépendant, non accessoire ou secondaire, des autres objets déterminés dans les autres paragraphes, et ne doit pas être limité ou restreint par références ou interférence avec les termes des autres paragraphes.»

2. divers.

II. L'Associé Unique adopte la résolution suivante, conformément aux dispositions l'article 11.2 des Statuts et des articles 199 et 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915):

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier modification de l'article 5 des statuts par l'insertion d'un paragraphe (e) ayant la teneur suivante:

«(e) De payer et s'acquitter, et de donner des garanties, indemnités, contre-indemnités et toute type d'assurances contre les pertes se rapportant à tout ou partie des dettes, obligations et passifs de toute personne, entreprise ou société (une telle garantie, indemnité, contre-indemnité ou assurance pouvant être donnée par voie d'engagement personnel ou d'hypothèque, nantissement, gages ou par voie de sûretés sur tout ou partie des filiales, propriétés, actifs et revenus présents ou futures de la Société ou par combinaison), dans tous les cas, avec ou sans contrepartie ou bénéfice matériel de la Société; l'objet social contenu dans ce paragraphe est séparé, distinct et indépendant, non accessoire ou secondaire, des autres objets déterminés dans les autres paragraphes, et ne doit pas être limité ou restreint par références ou interférence avec les termes des autres paragraphes.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incomberont à l'Associé Unique ou qui seront mis à sa charge du fait de la présente assemblée s'élève à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte notarié original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2606. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110864/118.

(110126635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Natural Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.503.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NATURAL Ré S.A.", having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 109.503, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 29th, 2005, published in Mémorial C number 1295, on November 30th, 2005.

The meeting is presided by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Brian Collins, employee, professionally residing at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholder present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the eight thousand seven hundred sixty-five (8,765) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 1,000,000 - (One million United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 8,765,000.- (Eight million seven hundred and sixty-five thousand United States Dollars) to USD 9,765,000.- (Nine million seven-hundred and sixty-five thousand United States Dollars), by issue of one thousand new shares, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decide what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 1,000,000.- (One million United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 8,765,000.- (eight million seven hundred and sixty-five thousand United States Dollars) to USD 9,765,000.- (Nine million seven hundred sixty-five thousand United States Dollars), by issue of one thousand (1.000) new shares, by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Gas Natural International Limited", a company having its registered office at , Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin I, Ireland, represented by Mr Brian Collins, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 1,000 (one thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 1,000,000.- (One million United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at USD 9.765.000.- (Nine million seven-hundred and sixty-five thousand United States Dollars), represented by 9,765 (nine thousand seven hundred sixty-five) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NATURAL Ré S.A.", ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 109.503, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1295 du 30 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mr Brian Collins, employé, demeurant professionnellement au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les huit mille sept cent soixante-cinq (8.765) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 1.000.000.- (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 8.765.000 (huit millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 9.765.000.- (neuf millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de mille nouvelles actions, par un apport en espèces.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.000.000.- (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 8.765.000 (huit millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 9.765.000.- (neuf millions sept cent soixante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de mille nouvelles actions, par un apport en espèces.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Gas Natural International Limited", avec siège social à Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin I, Irlande, représentée par Monsieur Brian Collins, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.000 (mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 1.000.000.- (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à USD 9.765.000.- (neuf millions sept cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 9.765 (neuf mille sept cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, B. COLLINS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33953. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011110193/114.

(110125396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Kannergaertchen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.043.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le deux août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Carole GEIBEN, éducatrice, né à Luxembourg, le 04 février 1973 demeurant à L-7435 Hollenfels, 21, um Wandhaff, ici représentée par Monsieur Laurent MARASCHIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, route de Merl, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Kannergaertchen, S.à r.l.", avec siège social à L-8060 Bertrange, 80, rue de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.043, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 29 mai 2004.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, se désigne comme liquidatrice de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur, connu et inconnu de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à la gérante de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-7435 Hollenfels, 21, um Wandhaff.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent MARASCHIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011114686/48.

(110131097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Selux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.662.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SELUX SA.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146662, constituée suivant acte reçu le 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1303 du 7 juillet 2009 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonja Bemtgen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente et un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Ajout d'un troisième alinéa à l'article 10.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Toute opération d'achat ou de vente de biens immobiliers devra être soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale.»

2.- Divers.

IV.- Les actions sont actuellement gagées au profit de PKB Privatbank AG avec siège social à Lugano, qui a expressément consenti à la tenue de la présente assemblée ainsi qu'il résulte d'une lettre qui demeurera annexée aux présentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 10.2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Toute opération d'achat ou de vente de biens immobiliers devra être soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale.»

112570

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 août 2011. Relation LAC/2011/34658. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Référence de publication: 2011113419/47.

(110129289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants:

- Le siège social de la Société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 \ Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat;

- Brunello Partners S.à.r.l., Gérant Associé Commandité a désormais pour le siège social le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 8 aout 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113054/15.

(110129820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

FX2M Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.404.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Michael MAGERMANS, gestionnaire, né à Verviers (Belgique), le 3 juillet 1973, demeurant à B-6750 Mousson, 34, rue Dieudonné.

Seul associé de FX2M SARL avec siège à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 152.404, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1039 du 18 mai 2010.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Windhof à Steinfort.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magermans et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 juillet 2011. Relation EAC/2011/9857. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 28 juillet 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011114388/39.

(110130696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Garofa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.099.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit luxembourgeois COPARIN S.A.-SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 94.099;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "GAROFI FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.099, a été constituée suivant acte reçu le 2 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 747 du 15 juillet 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GAROFI FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à USD 40.000,- (quarante mille US Dollars), représenté par 4.000 (quatre mille) actions de USD 10,- (dix US Dollars) chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "GAROFI FINANCE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2011. Relation: LAC/2011/10630. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011115919/48.

(110132949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Proconcept Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.540.

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Frau Alexandra HUHNDT-FRIES, Diplom-Ingenieur, geboren am 12. Oktober 1964 in Trier (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-54296 Trier, Kuno-Stapel-Strasse, 20.

2. Herr Kai Manfred FRIES, Techniker, geboren am 1. Februar 1967 in Wendel (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-54296 Trier, Kuno-Stapel-Strasse, 20.

3. Herr Rainer Friedrich LÖWENBERG, Techniker, geboren am 7. Januar 1969 in Saarburg (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-54290 Trier, Eberhard-Straße, 43.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PROCONCEPT

INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l.", mit Sitz in L-4243 Esch/Alzette, 76, rue Jean-Pierre Michels, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 155540 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. September 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2317 vom 28. Oktober 2010;

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Esch/Alzette nach L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver (Großherzogtum Luxemburg). Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertneunzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Münsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HUHNDT-FRIES, K. M. FRIES, R. F. LÖWENBERG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115476/43.

(110132043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Balzak s.a., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113055/12.

(110129341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Geocad s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.681.

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Marie-Paule Elise Catherine KUGENER, veuve de feu Félix Pierre PECKELS, libraire, née le 3 mars 1954 à Ettelbruck, demeurant à L-9173 Michelbouch, Peckelshaff (ci-après la "Comparante" ou l'"Associée Unique").

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que feu Félix Pierre PECKELS, géomètre de son vivant, né le 16 décembre 1958 à Ettelbruck, ayant demeuré à L-9173 Michelbouch, Peckelshaff, décédé le 29 juin 2011, était le seul et unique associé et gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "GEOCAD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 96.681, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 25 novembre 2003, numéro 1246 (ci-après la "Société");

- Que suite au décès de feu Félix Pierre PECKELS, intervenu le 29 juin 2011, elle est la seule et unique héritière de ce dernier et de ce fait, de la totalité des parts sociales que ce dernier détenait au sein de la Société;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associée unique décide de nommer à titre de gérant de la Société et ce, pour une durée de six mois à compter de ce jour:

Monsieur Victor Nicolas Léon JAAQUES, ingénieur, né le 26 septembre 1944 à Niederpallen, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 14, rue Stümper.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites par les statuts de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-P. KUGENER, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 12 août 2011. Relation: MER/2011/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116510/42.

(110133384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.023,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quest Software Company Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 6th floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 296774,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 22, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "OptiGrowth Capital S.à r.l." (formally known as Quest Capital S.à r.l., hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156426, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2648, dated December 3, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 12, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612.500,00) represented by six hundred twelve thousand five hundred (612.500) shares with a nominal value of one Euro each (EUR 1,00).

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by one million three hundred forty-one thousand five hundred twenty-three Euro (EUR 1.341.523,00) to raise it from its present amount of six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612.500,00) to one million nine hundred fifty-four thousand twenty-three Euro (EUR 1.954.023,00) by the creation and issuance of one million three hundred forty-one thousand five hundred twenty-three (1.341.523) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

Quest Software Company Limited, prenamed, declares to subscribe for the (1.341.523) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of one million three hundred forty-one thousand five hundred twenty-three Euro (EUR 1.341.523,00), together with a total share premium in the amount of sixty-nine cents (EUR 0,69), by contribution in cash in the total amount of one million three hundred forty-one thousand five hundred twenty-three Euro and sixty-nine cents (EUR 1.341.523,69).

The amount of one million three hundred forty-one thousand five hundred twenty-three Euro and sixty-nine cents (EUR 1.341.523,69) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million nine hundred fifty-four thousand twenty-three Euro (EUR 1.954.023,00) represented by one million nine hundred fifty-four thousand twenty-three (1.954.023) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Quest Software Company Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 6th floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la République d'Irlande sous le numéro 296774,

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «OptiGrowth Capital S.à r.l.» (anciennement connu sous la dénomination Quest Capital S.à r.l., ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156426, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2648, en date du 3 décembre 2010, et dont les status ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 12 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,00) représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois Euro (EUR 1.341.523,00) afin de le porter de son montant actuel de six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,00) à un million neuf cent cinquante-quatre mille vingt-trois Euro (EUR 1.954.023,00) par la création et l'émission d'un million trois cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois (1.341.523) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes investies des mêmes droits, obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

Quest Software Company Limited, prénommée, déclare souscrire Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total d'un million trois cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois Euro (EUR 1.341.523,00), ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-neuf centimes (EUR 0,69), par apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois Euro et soixante-neuf centimes (EUR 1.341.523,69).

La somme d'un million trois cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois Euros et soixante-neuf centimes (EUR 1.341.523,69) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à un million neuf cent cinquante-quatre mille vingt-trois Euros (EUR 1.954.023,00) représenté par un million neuf cent cinquante-quatre mille vingt-trois (1.954.023) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, i la signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10290. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111018/115.

(110126774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Dimik S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 162.589.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, soussigné.

A comparu:

Monsieur Dimitri SILLAM, entrepreneur, demeurant 15 Villa Dupont F-75016 Paris, ici représenté par Madame Bouchra Akhertous, ayant son adresse professionnelle 42 rue de Hollerich L-1740 Luxembourg, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 juin 2011 à Paris;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «Dimik S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Howald.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 48.000,- (quarante huit mille dollars), représenté par 1.000 (mille) actions de USD 48,- (quarante huit dollars) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins divisé en administrateurs de Classe A et administrateurs de Classe B et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil d'Administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les mille actions et les libérer à concurrence du quart par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille dollars (12.000 USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 800.- Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

- Mme Bouchra Akhertous, administrateur de sociétés, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, ayant son adresse professionnelle 42 rue de Hollerich L-1740 Luxembourg

Administrateur de catégorie B:

- Mr. Dimitri Sillam, entrepreneur, né le 26 avril 1986 à Neuilly-sur-Seine, résident 15 Villa Dupont, F-75016 Paris

- Mr. Mikhael Naayem, né le 1^{er} juillet 1986 à Bruxelles, résident 15 rue Jean Bologne, F-75016 Paris

Les mandats expireront au 31 décembre 2016.

112578

Deuxième résolution

SBG Expertise S.à r.l., ayant son siège social 30 rue des Scillas L-2529 Luxembourg-Howald est nommée commissaire aux comptes, numéro RCS B 161.475.

Le mandat expirera au 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à 30 rue des Scillas L-2529 Luxembourg-Howald.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Déclaration

L'associé déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Bouchra Akhertous, Pierre Probst.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2011. Relation: DIE/2011/7063. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011110819/114.

(110126844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Majac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.182.

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe ROMAIN, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre, 12, rue de l'Eglise, lequel est ici représenté par Monsieur Gery MALOU, ci-après désigné, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Charleroi, le 24 juin 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le notaire et les comparants, restera ci-annexée.

2. Madame Marie-Christine DE JACQUIER DE ROSEE, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 13, Le Misseau.

3. Monsieur Géry MALOU, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 13, Le Misseau.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée MAJAC S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 67 du 4 février 1999, et dont les statuts ont été modifié aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 656 du 21 août 2001,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 67.182,

- qu'elle a un capital de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seules et uniques associées représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «MAJAC S.à r.l.» avec siège social à L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Philippe ROMAIN, prénommé, cède par les présentes son unique part sociale de la société MAJAC S.à r.l. à Monsieur Géry MALOU.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

Sont intervenus aux présentes, Messieurs Philippe ROMAIN, Gery MALOU et Madame Marie-Christine DE JACQUIER DE ROSEE, prénommés, lesquels déclarent accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «MAJAC S.à r.l.»

Prix

Les cédants déclarent avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

Approbation des cessions de parts

Madame Sandrine MALOU et Messieurs Philippe ROMAIN et John MALOU, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société «MAJAC S.à r.l.» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Monsieur John MALOU, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 1B, Le Misseau, intervient personnellement à l'acte.

La déclaration de Madame Sandrine MALOU, née à Namur (B) le 12 juillet 1975, demeurant à B-9140 Tielrode, 260, Kerkstraat est jointe par écrit.

La déclaration de Madame Sandrine MALOU, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée.

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «MAJAC S.à r.l.» ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence de la cession de parts ci avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- €) représenté par trois cents (300) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- €) chacune. Ces parts sociales, entièrement libérées, ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Géry MALOU, prénommé, cent cinquante parts sociales	150 parts
2.- Madame Marie-Christine DE JACQUIER DE ROSEE, prénommée, cent cinquante parts sociales	<u>150 parts</u>
Total des parts sociales: trois cents parts sociales	300 parts

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et modifient en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la création, la fabrication et la distribution au détail de tissus et de produits confectionnés pour hommes, dames et enfants et accessoires et de tout autre bien de consommation ainsi que les services annexes. La société peut s'intéresser dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut réaliser des missions de gestion et de consultance dans et pour le compte d'autres sociétés tant nationales qu'étrangères. La société peut également exercer des fonctions d'administrateurs, de gérants ou de liquidateurs dans d'autres sociétés tant nationales qu'étrangères.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société du 3A, rue Beaumont à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Philippe ROMAIN de son poste de gérant avec effet ce jour et lui donnent décharge pour la gestion de la société exercée jusqu'à la date de sa démission.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme gérants techniques pour une durée indéterminée:

Monsieur John MALOU prénommé et Madame Sandrine MALOU prénommée. La société sera valablement engagée par la signature d'un des gérants techniques.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. de Jacquier de Rosee, G. Malou, Ph. Romain, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2011 - WIL/2011/496 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 7 juillet 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011116221/102.

(110132250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Cobelpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.075.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit luxembourgeois MAINORIA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg section B numéro 35.627;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "COBELPIN S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.075, a été constituée suivant acte reçu le 3 août 1992, publié au Mémorial C numéro 557 du 30 novembre 1992.

II. - Que le capital social s'élève actuellement à EUR 1.860.000,- (un million huit cent soixante mille Euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V. - Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements

financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2011115870/44.

(110133034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 960.374.357,86.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Paul Blackburn, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

980 Great West Road,

Brentford,

Middlesex,

TW8-9GS,

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Georges DASSONVILLE

Managing Director

Référence de publication: 2011113228/19.

(110129368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité DECATHLON ESPANA S.A., société Anonyme, ayant son siège social à Carretera Fuencarral, 24, Alcobendas (28 108), Madrid, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, sous le numéro A 79935607 de la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions de la gérance prises le 30 juin 2010. Une copie du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch instrumentant en date du 20 juillet 2006, publiée au

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 2 octobre 2006 numéro 1840 et est inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 118.164.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 16.350.000 (seize millions trois cent cinquante mille euros), représenté par 3.270.000 (trois millions deux cent soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) dont trois cent douze (312) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 3.269.688 (trois millions deux cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-huit) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) d'euros et le même article autorise la gérance à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que suite aux résolutions prises le 30 juin 2011, la gérance, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 6.550.000 (six millions cinq cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de EUR 16.350.000 (seize millions trois cent cinquante mille euros) à EUR 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille euros) par la création et l'émission de 1.310.000 (un million trois cent dix mille) actions nouvelles ordinaires d'une valeur unitaire de EUR 5,-(cinq euros) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.873.200 (quatre millions huit cent soixante-treize mille deux cents euros).

V. Que les 1.310.000 (un million trois cent dix mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 6.550.000 (six millions cinq cent cinquante mille euros) à laquelle s'ajoute une prime d'émission de EUR 4.873.200 (quatre millions huit cent soixante-treize mille deux cents euros) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire. Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces, tel que détaillé sur la liste de souscription, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille euros) de sorte que l'article 5 «Capital souscrit» des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social (premier alinéa).

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de EUR 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille euros), représenté par 4.580.000 (quatre millions cinq cent quatre-vingts mille) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) dont trois cent douze (312) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 4.579.688 (quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à 4.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2011. Relation GRE/2011/2573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110822/63.

(110126605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

I-Partegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 107.366.

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société I-SND S.A., société de droit belge, ayant son siège social à B-5620 Florennes, 204, route de Mettet, inscrite au Registre des Personnes Morales de Dinant sous le numéro 0866.590.377, ici représentée par Monsieur Christian BRIQUET, comptable, demeurant à B-5620 Florennes, 7, rue de Philippeville, agissant en vertu d'une procuration sous seing lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée I-PARTEGEN S.à r.l., avec siège social à L-8069 Bertrange, 32, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 107.366, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 841 du 3 septembre 2005,

Le capital social est de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) représenté par QUATRE MILLE (4.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1) Le valeur nominale des parts sociales est supprimée.
- 2) Le capital social est augmenté à concurrence de CINQ CENT SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (€ 516.535,73), pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) à SIX CENT SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (€ 616.535,73), à libérer par l'apport d'une créance d'un montant de CINQ CENT SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (€ 516.535,73) que l'associé unique détient envers la société.

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission de parts sociales nouvelles.

La comparante, représentée par son mandataire, déclare que le prédit apport est à la libre disposition de la société.

Suite aux décisions qui précèdent, l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à SIX CENT SEIZE MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (€ 616.535,73), représenté par QUATRE MILLE (4.000) PARTS SOCIALES sans désignation de valeur nominale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Briquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10177. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113976/45.

(110130871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

L'an deux mille onze, le premier août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RENDAC- C.E.S.", ayant son siège social à L-73996 Hunsdorf, Schwanenthal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 20.576, constituée suivant acte reçu le 22 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 224 du 7 septembre 1983.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Béatrice Niedercorn, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Prolongation de la durée de la société, laquelle prendra fin le 21 juin 2043.
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de prolonger la durée de la société jusqu'au 21 juin 2043 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée prenant fin le 21 juin 2043».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, B. Niedercorn, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011114821/39.

(110131647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

BCCI, Bank of Credit and Commerce International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 10.370.

Il résulte d'une décision des liquidateurs que le siège social de la société BANK OF CREDIT AND COMMERCE INTERNATIONAL S.A. - IN LIQUIDATION

en abrégé BCCI SA, en liquidation,

sera transféré de son adresse actuelle, avec effet à compter du 1^{er} août 2011,

vers le 2-4, Rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Me Y. HAMILIUS / Me J. DELVAUX

Référence de publication: 2011113056/15.

(110129866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.369.821.523,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand and eleven, the sixth day of May.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 9,544,821,523.- (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-five million United States Dollars (USD 175,000,000.-) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion five hundred forty-four million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,544,821,523.-) represented by five hundred fifty-nine million five hundred forty-two thousand nine hundred fifty (559,542,950) shares without nominal value to nine billion three hundred sixty-nine million eight hundred twenty-one thousand five hundred and twenty-three United States Dollars (USD 9,369,821,523.-) and repayment of the capital in cash in the aggregate amount of one hundred and seventy-five million United States Dollars (USD 175,000,000.-);

2. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-five million United States Dollars (USD 175,000,000.-) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine billion five hundred forty-four million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,544,821,523.-) represented by five hundred fifty-nine million five hundred forty-two thousand nine hundred fifty (559,542,950) shares without nominal value to nine billion three hundred sixty-nine million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,369,821,523.-) and to repay the capital by a transfer in cash of one hundred seventy-five million United States Dollars (USD 175,000,000.-) to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at nine billion three hundred sixty-nine million eight hundred twenty-one thousand five hundred twenty-three United States Dollars (USD 9,369,821,523.-), represented by five hundred fifty-nine million five hundred forty-two thousand nine hundred fifty (559,542,950) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de mai,

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social USD 9.544.821.523,- (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois à l'occasion d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mars 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze millions de dollars américains (USD 175.000.000,-) sans annulation de part sociales de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliard cinq cent quarante-quatre millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars américains (USD 9.544.821.523,-) représenté par cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent cinquante (559.542.950) parts sociales sans valeur nominale, à neuf milliard trois cent soixante-neuf millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars américains (USD 9.369.821.523,-) et remboursement du capital à l'Associé Unique en numéraire au moyen d'un versement d'un montant total de cent soixante-quinze millions de dollars américains (USD 175.000.000,-).

2. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société.

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze millions de dollars américains (USD 175.000.000,-) sans annulation de part sociales de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf milliard cinq cent quarante-quatre millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars américains (USD 9.544.821.523,-) représenté par cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent cinquante (559.542.950) parts sociales sans valeur nominale, à neuf milliard trois cent soixante-neuf millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars américains (USD 9.369.821.523,-), et remboursement du capital par un transfert en numéraire de cent soixante-quinze millions de dollars américains (USD 175.000.000,-) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf milliard trois cent soixante-neuf millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-trois dollars américains (USD 9.369.821.523,-) représenté par cinq cent cinquante-neuf millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent cinquante (559.542.950) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille cents Euros (2.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. RALLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22181. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114149/143.

(110130668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

BCCI Holdings S.A., BCCI Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 12.610.

Il résulte d'une décision des liquidateurs que le siège social de la société BCCI HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, en abrégé BCCI HOLDINGS S.A., en liquidation, sera transféré de son adresse actuelle, avec effet à compter du 1^{er} août 2011,

vers le 2-4, Rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Me Y. HAMILIUS / Me J. DELVAUX

Référence de publication: 2011113057/14.

(110129903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113059/9.

(110129904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

Extrait du procès-verbal l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 08 juin 2011 au siège social 45, rue des Scillas, L-2529 Howald à 10.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Burne. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes de 2013.

Résolution 2

L'Assemblée décide d'approuver la nomination au Conseil d'Administration de Monsieur Xavier Groffils né le 26 mars 1976 à Etterbek et domicilié au Grand-Duché de Luxembourg à L-1128 Luxembourg, 20 Val Saint André. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 19 juillet 2011

Résolution 1

Le Conseil décide, avec effet immédiat, la nomination au Conseil d'Administration de Monsieur: James J. Doyle, né le 05 janvier 1958 à Charleroi et domicilié, 7A rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange Luxembourg

Pour une période allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Résolution 2

Le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Monsieur Robert Burne
- Monsieur James J. Doyle
- Monsieur Xavier Groffils

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115707/31.

(110131397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.761.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Hourggen» ayant son siège social à 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 202 du 17 février 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234 du 03 février 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.761.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah GASSER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la date d'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8. (première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à neuf heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, S. GASSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29281. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011112109/60.

(110127767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113060/11.

(110130096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Bethel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113061/10.

(110129859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juillet 2011, numéro 2011/1602 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 28 juillet 2011, relation: CAP/2011/2863, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-PROTECT FUND, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 110 989, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prêté, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 21 octobre 2005, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandant des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2012:

M. Jean-Claude FINCK, administrateur et président
 M. Michel BIREL, administrateur et vice-président
 M. Marc ANDRE, administrateur
 M. Ernest CRAVATTE, administrateur
 M. John DHUR, administrateur
 M. Gilbert ERNST, administrateur
 M. Jean HABAY, administrateur
 M. Pit HENTGEN, administrateur
 M. Guy HOFFMANN, administrateur
 M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 Mme Françoise THOMA, administrateur

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2012.

Bascharage, le 5 août 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011114411/33.

(110130659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011113064/11.

(110130172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Bethel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113062/10.

(110129860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 21.748.

Assemblée extraordinaire sous seing privé

Cession de parts

Entre les soussignés:

1.- Monsieur SINNER Luc, mécanicien d'autos, né le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant à L-5754 FRISANGE, 7, Klees Bongert,

2.- Et la société MALU S.A., n° dossier 2009 2218 865, n° d'immatriculation B148293, siège social à L-5754 FRISANGE, 7, Klees Bongert.

Il a été convenu ce qui suit:

Le dénommé Monsieur SINNER Luc cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la société MALU S.A., qui accepte, 225 parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée DIEDERICH & SINNER S.à.r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Jean SECKLER de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 1984, enregistrée à Grevenmacher, le 27 juin 1984, ainsi que tous les droits lui appartenant dans ladite société.

En conséquence la société MALU S.A. devient, par la présente, propriétaire des droits cédés, il se trouve subrogé dans tous les droits et actions de 225 parts sociales.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 5.728,50.- €, que reconnaît avoir reçu de la société MALU S.A. et dont il lui donne quittance.

Aux présentes sont alors intervenues Monsieur DIEDERICH Marc, demeurant à L-5770 WEILER-LA-TOUR, 9, rue des Forges et Monsieur SINNER Luc, demeurant à L-5754 FRISANGE, 7, Klees Bongert, qui déclarent en leur qualité de gérant de ladite société donner leur consentement à la présente cession au nom de la société DIEDERICH & SINNER S.à r.l. B21748.

Fait à Livange, le 4 janvier 2010 en deux exemplaires.

Bon pour cession de parts et bon par quittance / Bon pour acceptation de cession

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Signature / Signature

Référence de publication: 2011116197/31.

(110132539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Solvay Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Solvay Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Solvay Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, n° 340 du 7 août 1992, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.650.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mai 2011, non encore publié au mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Me NICOLAS GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Natalia SAUSZYN PFENDER, juriste, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la société de «SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.» en «SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.» et modification de l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.»

2 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination de la société de «SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.» en «SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOLVAY FINANCE LUXEMBOURG S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.10 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES; A. CLOUET; N. SAUSZYN PFENDER; M.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35160. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113450/60.

(110130063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Hao Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.592.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-eighth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Hao Investments S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 155592, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 27, 2010, published in the Mémorial C number 2327 dated October 29, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

A nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) per sharequota is adopted.

Second resolution

The five hundred (250) existing sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are exchanged against one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) sharequotas with a nominal value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. (First paragraph).** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) sharequotas of one Cent of Euro (EUR 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 5524, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Hao Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155592, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2327 du 29 octobre 2010,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) par part sociale est adoptée.

Deuxième résolution

Les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont échangées contre un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113968/90.

(110130382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Black Phoenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 148.407.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3 Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommée Commissaire aux comptes:

* Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011113065/16.

(110129385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration En date du 21 juillet 2011, à 15 heures

1. - Révocation du mandat de Directeur Général de Mme Monique BOUTANG.

Le Conseil propose de révoquer avec effet immédiat le mandat de Mme Monique BOUTANG en tant que Directeur Général de la Société.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat le mandat de Mme Monique BOUTANG en tant que Directeur Général de la société.

3. - Nomination de M. Grégory KULUS en tant que Directeur Général avec un pouvoir de signature.

Le conseil propose de nommer avec effet immédiat M. Grégory KULUS en tant que nouveau Directeur Général de la société.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat

M. Grégory KULUS

Né le 31 octobre 1976

Nationalité Française

Demeurant: 5, rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg

en tant que Directeur Général et de lui déléguer à partir de ce jour ses pouvoirs ainsi que la gestion journalière de la Société, conformément à l'article 4 des statuts et à la Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle que modifiée, notamment par la Loi du 13 juillet 2005.

Cette délégation est consentie avec effet immédiat pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment par simple décision du conseil.

Cette délégation concerne les domaines suivants:

- L'exercice devant toute juridiction de toutes actions judiciaires en défense et la représentation de la société devant les tiers,

- La réalisation de tous actes liés à la gestion courante nécessaires à la réalisation de l'objet social,

- La fixation des dépenses courantes d'administration,

- L'arrêt des inventaires et des comptes que le Directeur Général soumettra au Conseil d'Administration en vue de leur présentation à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de signatures du Directeur Général restent inchangés et sont fixés par la délibération n°3 du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Life Insurance Broker S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011117422/38.

(110133521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

JMH-SCAP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 162.593.

— STATUTS

L'an deux mil onze.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Marino PALAZZARI, commerçant, demeurant à L-9048 Ettelbruck, 16, rue Dr Herr.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JMH-SCAP SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hespérange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, l'activité de syndic de copropriété, d'administrateur de biens, de promoteur, l'entretien de locaux et alentours, et le commerce en import-export.

Elle a pour objet le commerce d'articles textiles, de chapellerie, de ganterie, de chaussures, de maroquinerie et de bijoux fantaisie.

Elle a également pour objet l'exploitation d'un cabinet comptable indépendant, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

112596

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Marino PALAZZARI, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5812 Hespérange, 2B, rue de l'Alzette.
 - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
 - Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 1. Marino PALAZZARI, commerçant, demeurant à L-9048 Ettelbruck, 16, rue Dr Herr, gérant administratif.
 2. Jacques MIECH, comptable, demeurant à L-1244 Luxembourg, 109, rue Jean-François Boch, gérant technique.
- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PALAZZARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2011. REM 2011/1000. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110934/66.

(110126934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.691.

a) Extrait des résolutions des actionnaires de la Société en date du 24 novembre 2010

Les actionnaires de la société ont nommé pour une durée indéterminée et avec effet immédiat la société suivante en tant que nouveau gérant commodité en remplacement de la société Mylan LHC Inc:

- Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.100.

b) Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 1^{er} décembre 2010 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société, Mylan Pharmaceuticals Inc., a transféré 48.000 parts, qu'il détenait dans la Société à:

- Mylan LHC Inc., une société régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, S.DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et immatriculée auprès du Secretary's Office du Delaware sous le numéro 5965762.

Les parts de la Société en date du 1^{er} décembre 2010 étaient réparties comme suit:

Mylan LHC Inc.	49.999 parts
Mylan Pharmaceuticals Inc.	50.000 parts
Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.	1 part

c) *Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 11 mai 2011*

Les actionnaires de la société ont nommé pour une durée indéterminée et avec effet immédiat la société suivante en tant que nouveau gérant commodity en remplacement de la société Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.:

- Mylan LHC Inc., une société régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, S.DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et immatriculée auprès du Secretary's Office du Delaware sous le numéro 5965762.

d) *Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 13 mai 2011 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société, Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., a transféré 1 part, qu'il détenait dans la Société à:

- Mylan LHC Inc., une société régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, S.DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), et immatriculée auprès du Secretary's Office du Delaware sous le numéro 5965762.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Mylan LHC Inc.	50.000 parts
Mylan Pharmaceuticals Inc.	50.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Mylan Luxembourg L3 S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2011116589/42.

(110133592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LINSTER-bureautique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.631.

L'an deux mille onze.

Le sept juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gaston LINSTER, commerçant, né à Luxembourg, le 07 mai 1931, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne;

2.- Monsieur Jean-Luc LINSTER, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 27 mars 1971, demeurant à L-1941 Luxembourg, 321, route de Longwy, ici représenté par Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

3.- Monsieur Marc LINSTER, diplômé en sciences économiques et financières, né à Luxembourg, le 25 septembre 1969, demeurant à L-8030 Strassen, 113, rue du Kiem, ici représenté par Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée LINSTER-Bureautique S.à r.l., avec siège social à L-8070 Bertrange, 20, Z.A.I. Bourmicht,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 6.631,

constituée sous la dénomination de R. ET G. LINSTER et sous forme d'une société en nom collectif suivant acte sous seing privé, du 02 avril 1964, publié au Mémorial C de 1964 page 1355,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1762 du 21 septembre 2006,

dont le capital social de CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 133.920), représenté par CINQ MILLE QUATRE CENTS (5.400) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTS (€ 24,80) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc LINSTER, prénommé, DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT PARTS SOCIALES	2.697
2.- Monsieur Marc LINSTER, prénommé, DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT PARTS SOCIALES	2.697
3.- Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, SIX PARTS SOCIALES	6
TOTAL: CINQ MILLE QUATRE CENTS PARTS SOCIALES	5.400

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le capital social est augmenté à concurrence de MILLE QUATRE-VINGTS EUROS (€ 1.080,-), pour le porter de son montant actuel de CENT TRENTÉ-TROIS MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 133.920) à CENT TRENTÉ-CINQ MILLE EUROS (€ 135.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chaque part sociale à VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-).

Le capital social est augmenté de TRENTÉ-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000,-) pour le porteur de son montant actuel de CENT TRENTÉ-CINQ MILLE EUROS (€ 135.000,-) à CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 170.000,-) moyennant émission de MILLE QUATRE CENTS (1.400) parts sociales nouvelles.

Les MILLE QUATRE CENTS (1.400) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune sont souscrites comme suit:

- 600 parts sociales par Monsieur Marc LINSTER, prénommé, ici représenté par Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, agissant en vertu de la prédite procuration annexée;
- 600 parts sociales par Monsieur Jean-Luc LINSTER, prénommé, ici représenté par Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, agissant en vertu de la prédite procuration annexée;
- 200 parts sociales par Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, ici présent.

Le prix d'émission étant égal à la valeur nominale de chaque part nouvellement émise, la somme de TRENTÉ-SIX MILLE QUATRE-VINGTS EUROS (€ 36.080,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à cette augmentation de capital, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 170.000,-), représenté par SIX MILLE HUIT CENTS (6.800) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune."

Les SIX MILLE HUIT CENTS (6.800) PARTS SOCIALES sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Luc LINSTER, prénommé, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales	3.297
2.- Monsieur Marc LINSTER, prénommé, trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales	3.297
3.- Monsieur Gaston LINSTER, prénommé, deux cent six parts sociales	206
TOTAL: SIX MILLE HUIT CENTS PARTS SOCIALES	6.800

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ MILLE EUROS (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Linster, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011111714/72.

(110128168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Orient-Express Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orient-Express Luxembourg Finance", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies register in Luxembourg under section B number 95989.

The meeting is composed of the sole member, "Orient Express Hotels LTD", a corporation existing under the laws of the Bermudas having its registered office at 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudas, registered with the Trade Register of Bermudas under number EC 13215 here represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

First resolution:

The sole member decides to change the name of the company from "Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l." and turn it into "Orient-Express Management Services S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name Orient-Express Management Services S.à r.l. "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.", ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippsmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95989.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Orient Express Hotels LTD", une société établie à 22, Victoria Street, HM12 Hamilton, Les Bermudes, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro EC 13215, ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société de «Orient-Express Luxembourg Finance S.à r.l.» en «Orient-Express Management Services S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination Orient-Express Management Services S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011111758/71.

(110127976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 juillet 2011 que les décisions suivantes ont été prises:

- Le siège social de la société a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- La démission de Monsieur Christophe Blondeau du poste d'administrateur de la société et de président du conseil d'administration ainsi que la démission de Monsieur Romain Thillens de son poste d'administrateur de la société ont été acceptées.

- Ont été nommés à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

* Monsieur Benoît LEJEUNE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

* Monsieur Moïse DARGAA, consultant, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

* Madame Bénédicte REIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Le conseil d'administration se compose désormais de 4 membres comme suit:

- Monsieur Benoît LEJEUNE, administrateur

- Monsieur Moïse DARGAA, administrateur

- Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, administrateur

- Madame Bénédicte REIS, administrateur

- La démission de la société HRT Révision S.à r.l. du poste de commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- A été nommée en son remplacement au poste de commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Internationale S.A., inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le n° B 34.813 et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Moïse DARGAA / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2011115847/37.

(110132789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

BRGEOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113070/11.

(110129290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 53.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113071/10.

(110129910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Montevideo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 août 2011

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président.

- Monsieur Stefano de Meo, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Benoît Dessy, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président.

- Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

- Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat des administrateurs ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2013:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011114750/33.

(110131589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113072/10.

(110129898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.595.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011113075/13.

(110130065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Diederich & Sinner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 21.748.

Assemblée extraordinaire sous seing privé

Cession de parts

Entre les soussignés:

1.- Monsieur DIEDERICH Marc, maître-électricien d'autos, né le 9 mars 1955 à Luxembourg, demeurant à L-5770 WEILER-LA-TOUR, 9, rue des Forges,

2.- Et la société MALU SA., n° dossier 2009 2218 865, n° d'immatriculation B148293, siège social à L-5754 FRISANGE, 7, Klees Bongert.

Il a été convenu ce qui suit:

Le dénommé Monsieur DIEDERICH Marc cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la société MALU SA., qui accepte, 225 parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée DIEDERICH & SINNER S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire Me Jean SECKLER de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 1984, enregistrée à Grevenmacher, le 27 juin 1984, ainsi que tous les droits lui appartenant dans ladite société.

En conséquence la société MALU S.A. devient, par la présente, propriétaire des droits cédés, il se trouve subrogé dans tous les droits et actions de 225 parts sociales.

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 5.728,50.- €, que reconnaît avoir reçu de la société MALU S.A. et dont il lui donne quittance.

Aux présentes sont alors intervenues Monsieur SINNER Luc, demeurant à L-5754 FRISANGE, 7, Klees Bongert et Monsieur DIEDERICH Marc, demeurant à L-5770 WEILER-LA-TOUR, 9, rue des Forges, qui déclarent en leur qualité de gérant de ladite société donner leur consentement à la présente cession au nom de la société DIEDERICH & SINNER S.à r.l. B21748.

Fait à Livange, le 4 janvier 2010 en deux exemplaires.

Bon pour cession de parts et bon par quittance / Bon pour acceptation de cession

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Signature / Signature

Référence de publication: 2011116198/31.

(110132539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Merloni Progetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 42.352.

L'an deux mille onze, le vingt neuf juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée Merloni Progetti International S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 42352,

constituée par acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 115 du 17 mars 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 29.337.

L'assemblée est présidée par M. Luca CHECCHINATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Emmanuelle BRULE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Cristobalina MORON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur Montbrun Révision S.à.r.l., 2, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. CHECCHINATO, E. BRULE, C. MORON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 1^{er} août 2011, RED/2011/1636. Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011115408/62.

(110132138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Portfolio EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.029.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 juillet 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Administrateur.
- Monsieur Reginald van LEER, Administrateur.
- Monsieur Jean-Luc PARMENTIER, Administrateur.
- Monsieur Stanislas KERVYN, Administrateur.
- Monsieur Hervé TOUCHAIS, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Administrateurs:

- Monsieur Thierry de BAYNAST de SEPTFONTAINES, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Reginald van LEER, 6, rue Léandre Lacoix, L-1913 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Luc PARMENTIER, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Stanislas KERVYN, Edmond de Rothschild Investment Advisors, 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- Monsieur Hervé TOUCHAIS, La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève

Le réviseur d'entreprises agréé est:

DELOITTE SA, ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Fondée du Pouvoir

Référence de publication: 2011118583/39.

(110135493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

—
Im Jahre zweitausend und elf, am fünften Tag des Monats Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg),

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) ORLY LUXEMBOURG S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9763 Marnach, 9, Marburgerstrooss, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 93.078, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Martine WEINANDY, mit Amtssitz in Clerf, am 9. August 1996, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 574 vom 8. November 1996 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 13. Juli 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1925 vom 17. September 2010.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 12.00 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Joseph MEYER, Kaufmann, wohnhaft in B-4782 Schönberg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Herr Mario REIFF, Kaufmann, wohnhaft in L-9262 Diekirch.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herr Marc REIFF, Kaufmann, wohnhaft in L-9769 Roder.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels vier der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

Art. 4. Zweck und Ziel der Gesellschaft sind:

- der Handel mit Kraftstoffen, Ölen, Industriefetten, Baumaterialien, Brennstoffen, Holz, Tannen, Weihnachtsbäumen, Pflanzen, landwirtschaftlichen Produkten, Insektenvernichtungsmitteln, Unkrautvertilgern und chemischen Düngemitteln;
- das Betreiben von Tankstellen mit Shops und Waschanlagen;
- die Vermietung von Fahrzeugen (ohne Fahrer);
- der Verkauf vorverpackter Lebensmittel, von Back- und Konditoreiwaren, Tabakwaren, alkoholischer und nicht alkoholischer Getränke, Süßigkeiten, Zeitschriften, Gadgets, Blumen sowie jeglicher Art von Waren, welche üblicherweise in einem Tankstellenshop angeboten werden;
- der Betrieb einer Gaststätte und eines Restaurants, verbunden mit dem Ausschank alkoholischer und nicht alkoholischer Getränke;
- die Vertretung, die Lagerung und der Vertrieb von Elektro- und Haushaltsgeräten aller Art;
- die Vertretung, die Lagerung und der Vertrieb von Industrieprodukten, insbesondere von chemischen Aufbauprodukten für die Industrie;
- der Beistand und die Beratung in administrativer Geschäftsführung sowie die Haltung von Buchführungen im Auftrag oder für Rechnung von Dritten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form Gelder anleihen und in diesem Rahmen ihre Immobilien hypothekarisch belasten. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Bürgschaften gewähren.

Die Gesellschaft kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringung, Anteilszeichnung, Verschmelzung oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der gegründeten Gesellschaft erleichtern können.»

2. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrationsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern und diesbezüglich Artikel 4 der Satzung in Bezug auf den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern, um denselben folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

„ **Art. 4.** Zweck und Ziel der Gesellschaft sind:

- der Handel mit Kraftstoffen, Ölen, Industriefetten, Baumaterialien, Brennstoffen, Holz, Tannen, Weihnachtsbäumen, Pflanzen, landwirtschaftlichen Produkten, Insektenvernichtungsmitteln, Unkrautvertilgern und chemischen Düngemitteln;
- das Betreiben von Tankstellen mit Shops und Waschanlagen;
- die Vermietung von Fahrzeugen (ohne Fahrer);
- der Verkauf vorverpackter Lebensmittel, von Back- und Konditoreiwaren, Tabakwaren, alkoholischer und nicht alkoholischer Getränke, Süßigkeiten, Zeitschriften, Gadgets, Blumen sowie jeglicher Art von Waren, welche üblicherweise in einem Tankstellenshop angeboten werden;
- der Betrieb einer Gaststätte und eines Restaurants, verbunden mit dem Ausschank alkoholischer und nicht alkoholischer Getränke;
- die Vertretung, die Lagerung und der Vertrieb von Elektro- und Haushaltsgeräten aller Art;
- die Vertretung, die Lagerung und der Vertrieb von Industrieprodukten, insbesondere von chemischen Aufbauprodukten für die Industrie;
- der Beistand und die Beratung in administrativer Geschäftsführung sowie die Haltung von Buchführungen im Auftrag oder für Rechnung von Dritten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form Gelder anleihen und in diesem Rahmen ihre Immobilien hypothekarisch belasten. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Bürgschaften gewähren.

Die Gesellschaft kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringung, Anteilszeichnung, Verschmelzung oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der gegründeten Gesellschaft erleichtern können.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 12.30 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf neun hundert Euro (EUR 900.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Marnach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: J. Meyer, Mario Reiff, Marc Reiff, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 juillet 2011. Relation: RED/2011/1437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 14. Juli 2010.

Référence de publication: 2011110204/111.

(110125881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Caulkett (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.174.

L'associé unique «Hange (Gibraltar) Limited» de la société a changé de siège social comme suit: Suite 3C, Regal House, Queensway, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour Caulkett (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011113079/12.

(110129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

—
AUSZUG

Die Adresse des Teilhabers LBREP II Fox Sàrl mit der Handelsregisternummer B 123.121 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, Mezzanine Floor
L-1653 Luxembourg

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 22. Juni 2011 ist Herr Simon Parr Mackintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, Berufsadresse Silverpeak RE Partners; Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J6BR London, Grossbritannien, mit Wirkung ab dem 22. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 30. Juni 2011 ist Herr Christophe Mathieu, geboren am 18.01.1978 in Verviers, Belgien, Berufsadresse, 2, avenue Charles de Gaulle, Gebäude C, Mezzanine floor, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, mit Wirkung ab dem 30. Juni 2011 zum Kategorie A Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 30. Juni 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss

Ralph Kürschner

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu.

Zum Handelsregister Mémorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen für Zwecke der gleichlautenden Eintragung.

Luxemburg, den 4. August 2011.

Fox Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2011114964/33.

(110130925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

QP Elgin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.889.

—
En date du 27 avril 2011, la dénomination de l'associé Quinlan Nominees Limited avec siège social au 8, Raglan Road, 4 Dublin, Irlande a changé et est à présent Avestus Nominees Limited.

Par résolutions signées en date du 22 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

3. Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011116097/19.

(110132827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.042.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement du 7 juillet 2011*

- a) Le siège social de la société est transféré vers l'adresse suivante: 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.
- b) Suite à la démission de l'administrateur, la société Community Link S.A., l'assemblée le raye.
- c) L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Luc Gerondal, demeurant professionnellement à 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.
- d) L'assemblée raye le commissaire aux comptes, la société Premier Tax S.A., suite à sa lettre de démission du 6 juillet 2011.
- e) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.013, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114156/20.

(110130453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

UBS ETF Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.627.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2011, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2011, LAC/2011/24564.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «UBS ETF Advisory Holding S.A.», ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.627.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1381 du 25 juin 2011.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011114161/20.

(110130341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Topsin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 64.405.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 juillet 2011

A été élu administrateur, en remplacement de Madame Martine KAPP, démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011114154/14.

(110130917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.